

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.09.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** VehiclePro Détergent pour jantes, acide RM 800**UFI:** 2580-80AT-D002-P8U5**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs professionnels.



Conserver hors de portée des enfants.

Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :****Alfred Kärcher SE & Co. KG**

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomssteenweg 939

BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com**Service chargé des renseignements :**

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoisons

(+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,
d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident
appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada : 1-800-424-9300

hors USA et Canada : +1-703-527-3887 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr. 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.09.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, acide RM 800

(suite de la page 1)

Skin Corr. 1 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide phosphorique

éthoxylate d'isotridécanol 8 OE

Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-alkylderivs.

éthoxylate d'alcool gras

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Contient cinnamaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : Produit de nettoyage.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.09.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, acide RM 800

(suite de la page 2)

Composants dangereux:		
CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Numéro index: 015-011-00-6 Reg.nr.: 01-2119485924-24-xxxx	acide phosphorique Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	10-20%
CAS: 69011-36-5	éthoxylate d'isotridécanol 8 OE Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	5-10%
CAS: 5329-14-6 EINECS: 226-218-8 Numéro index: 016-026-00-0 Reg.nr.: 01-2119488633-28-xxxx	acide sulfamidique Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	≥2,5-<5%
CAS: 78330-20-8	éthoxylate d'alcool gras Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	≥3-≤5%
CAS: 85536-14-7 EINECS: 287-494-3 Reg.nr.: 01-2119490234-40-XXXX	Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-alkylderivs. Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<2,5%
CAS: 104-55-2 EINECS: 203-213-9 Numéro index: 606-155-00-6	cinnamaldéhyde Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317; Aquatic Chronic 3, H412 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,01 %	<0,01%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	
phosphates	≥15 - <30%
agents de surface non ioniques	≥5 - <15%
agents de surface anioniques	<5%
parfums (TERPINEOL, PINENE, LIMONENE)	

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver immédiatement à l'eau.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.09.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, acide RM 800

(suite de la page 3)

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Autres indications** Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.09.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, acide RM 800

(suite de la page 4)

- Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :** Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

7664-38-2 acide phosphorique

VL	Valeur momentané: 2 mg/m ³
	Valeur à long terme: 1 mg/m ³

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
- Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**
- En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Filtre A/P2.
- **Protection des mains :**



Gants de protection.

- **Matériau des gants** Butylcaoutchouc
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.09.2025

Nom du produit **VehiclePro Détergent pour jantes, acide RM 800**

(suite de la page 5)

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.
- État physique : Liquide
- Couleur : rouge clair
- Odeur : frais
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion : -7 °C
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : non déterminé
- Inflammabilité : Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- inférieure : Non déterminé.
- supérieure : Non déterminé.
- Point d'éclair : non applicable
- Température d'inflammation : pas applicable
- Température de décomposition : Non déterminé.
- pH à 20 °C : 0,3
- valeur du pH 1 %: 1-3
- Viscosité :
- Viscosité cinématique : Non déterminé.
- dynamique à 20 °C: 16 mPas
- Solubilité
- l'eau : entièrement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) : Non déterminé.
- Pression de vapeur : Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 1,135 g/cm³
- Densité relative. : Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.
- Densité de vapeur relative : Non déterminé.
- Caractéristiques des particules : Non applicable.

· 9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme : liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.09.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, acide RM 800

(suite de la page 6)

· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** correspond à 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.09.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, acide RM 800

(suite de la page 7)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

7664-38-2 acide phosphorique

Dermique LD50 2740 mg/kg (can)

69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE

Oral ATE 500 mg/kg (Rat)

78330-20-8 éthoxylate d'alcool gras

Oral ATE 500 mg/kg (Rat)

85536-14-7 Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-alkylderivs.

Oral ATE 500 mg/kg (Rat)

· Effet primaire d'irritation :

· **de la peau** : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· **des yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.

· **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

7664-38-2 acide phosphorique

LC50/96 h 138 mg/l (Gambusia affinis)

EC50/48 h >100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE

LC50/96 h >1-10 mg/l (Leuciscus idus)

EC50/48 h >1-10 mg/l (Aquatic invertebrates)

EC50/72 h >1-10 mg/l (Aquatic plants)

NOEC >1 mg/l/(21 d)

5329-14-6 acide sulfamidique

LC50/96 h 70,3 mg/l (Pimephales promelas)

ErC50/72h 48 mg/l (Algae)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.09.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, acide RM 800

(suite de la page 8)

78330-20-8 ethoxylate d'alcool gras

LC50/96 h	>10-100 mg/l (Leuciscus idus)
EC50/48 h	>10-<100 mg/l (Aquatic invertebrates)
EC50/72 h	>10-<100 mg/l (Aquatic plants)

85536-14-7 Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-alkylderivs.

EC50/48 h (statique)	>1-10 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
----------------------	---------------------------------------

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Degré d'élimination :**

69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE

OECD 301B	>60 % (28 d)
OECD 301E	≥90 % (28 d)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques :**

· **Valeur DCO :** 250000 mg/l

· **Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur de pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

BE

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.09.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, acide RM 800

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
-----------	---

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA	UN1805
-------------------	--------

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR	1805 ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
· IMDG, IATA	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe	8 (C1) Matières corrosives.
· Étiquette	8

· IMDG, IATA



· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA	III
-------------------	-----

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.09.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, acide RM 800

(suite de la page 10)

· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler :	80
· No EMS :	F-A,S-B
· Segregation groups	(SGG1) Acids
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	5L
· Quantités limitées (LQ)	Code: E1
· Quantités exceptées (EQ)	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	5L
· Limited quantities (LQ)	Code: E1
· Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1805 PHOSPHORIC ACID, SOLUTION, 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales :
- Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.09.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, acide RM 800

(suite de la page 11)

Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

· Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	D'après les données d'essais
Toxicité aiguë - voie orale Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Contact :

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

· Numéro de la version précédente: 7

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

· 0-011-344-0 RM 800/6-2 2-856